HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

RESTRICTION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT
RUE NOTRE-DAME
Partie comprise entre le n°114 et le n°116

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande de la société C.D.H. EURANORD, sise Z.A. le Pont d'Or à BACHY (59830), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement sur la rue Notre-Dame, partie comprise entre le n°114 et le n°116, du lundi 26 novembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclus, afin de faciliter la pose d'une vanne de gaz.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/ BD/JMD/CD/AS/SV – 405/2018

ARRETONS

Article 1
A compter du lundi 26 novembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclus, la circulation sera restreinte et la vitesse sera limitée à 30 km/heure sur la rue Notre-Dame, partie comprise entre le n°114 et le n°116, et ce afin de faciliter les travaux effectués en demi-chaussée.
La circulation sera alternée manuellement.
Au-delà de cette date, charge à l'entreprise C.D.H. EURANORD de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2
Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant la même période.
Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entrainer une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné. (article R417-10 du code de la route).

Article 3
La signalisation et l'affichage seront mis en place par la Société C.D.H. EURANORD, 48 heures à l'avance et sous son entière responsabilité.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66

C. D.

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

Article 4
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5
Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à:
M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, pour exécution en ce qui le concerne,
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : circulation.g1@sdis59.fr ,
La Direction des Services Techniques Municipaux,
La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
La Direction Générale des Services du SMICTOM, nhembert@ville-hazebrouck.fr, aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr, sdebergh@ville-hazebrouck.fr, mingelaere@ville-hazebrouck.fr,abigan@ville-hazebrouck.fr, agressier@ville-hazebrouck.fr
Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
Le Service de la Communication, communication@ville-hazebrouck.fr, mverscheure@ville-hazebrouck.fr
M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,
M. Hugo GOUBET propreté - 59270 STRAZEELE, hugo.goubet@veolia.com, yannick.lepretre@veolia.com, jonathan.o-neil@veolia.com, julien.deconinck@veolia.com, melanie.pailleux@veolia.com
M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail exploitation@arcenciel1.fr , contact@arcenciel1.fr
Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : gardes@ville-hazebrouck.fr
Société C.D.H. EURANORD : Z.A. du Pont d'Or – 59830 BACHY – Tél : 03.20.34.32.95.
Mail : cdh_etudes 2@orange.fr , pour affichage.

Hazebrouck, le 15 novembre 2018

Pour Le Maire,

« Par délégation »
L'Adjoint chargé de la Vie quotidienne,
de la vie des quartiers, de la propreté Urbaine,
de la sécurité et des Commissions de sécurité.

MAIRIE D'HAZEBROUCK SERVICES TECHNIQUES (NORD)

Jean-Luc ARNOUTS

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66

C. D.